



Certifié exécutoire
Reçu par le représentant de l'Etat le :

22 MARS 2018 :

Pour le Président et par délégation
L'Ordonnateur



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Grand", is written over the text "L'Ordonnateur".

EXERCICE 2018

Rapport de présentation

Pour le Débat d'Orientations Budgétaires

R.O.B 2018

Conseil d'administration du 21 mars 2018

PREAMBULE

Ce rapport s'inscrit dans les nouvelles dispositions, relatives au débat d'orientations budgétaires, portées par l'article L.2312-1 du code général des collectivités modifié par la loi NOTRe qui précise désormais que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

L'article L.2312-1 précise également que les dispositions s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de plus de 3 500 habitants.

Le décret 2016-841 du 24 juin 2016 vient préciser le contenu du rapport d'orientations budgétaires.

Selon cette base réglementaire, il vous est proposé d'aborder ce rapport suivant deux axes :

- 1) Les orientations budgétaires 2018,**
- 2) Le personnel : structure et évolution des effectifs et des charges.**

1) LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Ce projet pour 2018 s'inscrit dans une logique d'optimisation budgétaire poursuivie depuis plusieurs années.

En ce qui concerne le budget principal, sur l'exercice 2017, le transfert (en année plein) de 14 agents du service technique du CMAS vers les services de la Ville de Troyes, a permis d'amplifier les efforts de mutualisation entrepris entre les deux collectivités.

Pour 2018, les efforts maintenus, en dépenses et en recettes, permettent de **limiter la hausse** de l'appel à **contribution** de la Ville à **moins de 3 %** soit **995 000 €**, contre 970 000 € en 2017.

Dans ce contexte, le CMAS poursuivra le recentrage de son action sur ces missions d'action sociale. Ainsi, après l'analyse des besoins sociaux en 2015, la refonte du règlement des aides facultatives en 2016 et son adaptation en 2017, le soutien à l'initiative associative sera rénové en 2018.

La maîtrise des dépenses résulte de l'optimisation immobilière avec **regroupement des services** et cession des bâtiments non affectés aux besoins propres de l'établissement, ainsi que de la **mutualisation** des services supports. Cette démarche permet de maintenir le niveau de service et le soutien aux ménages troyens tant au moyen d'un accompagnement individuel que d'aides financières facultatives.

Quant au budget annexe des Résidences pour Personnes Agées, après trois années de **résorption des déficits antérieurs**, l'exercice 2018 pourrait **s'équilibrer** à l'aide du seul report de résultat excédentaire de 2017.

La transformation de l'offre de service hébergement dans le cadre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement doit s'engager au cours de cet exercice en tenant compte de l'évolution de l'offre locale et en se recentrant sur la structuration d'une réponse en faveur du public troyen qui en est éloigné.

Ainsi, le montant de la contribution globale de la Ville serait de 995 000 € en 2018 contre 1 220 000 € en 2017, ceci en maintenant un service aux usagers de qualité, l'écart, rappelons-le, provenant de la fin des subventions exceptionnelles au profit du budget annexe pour résorber les déficits cumulés des exercices antérieurs.

A. LE BUDGET PRINCIPAL

1) *Les recettes de fonctionnement*

LIBELLES	BP 2017	BP 2018	Evolution
Dotations, subventions, participations	970 000	995 000	2,58%
<i>dont Contribution Ville de Troyes</i>	970 000	995 000	2,58%
Produits des services et du domaine	18 250	18 250	0,00%
Autres produits de gestion courante	43 000	43 000	0,00%
Atténuation de charges		1 000	
Résultat de fonctionnement reporté	216 280	168 710	-21,99%
TOTAL	1 247 530	1 225 960	-1,73%

Le poste **Dotations subventions et participations**, enregistre pour **2018** le seul montant de la contribution versée par la Ville de Troyes au budget principal, comme vu précédemment, pour un montant de **995 000 €**.

En ce qui concerne, **les produits des services et du domaine**, le montant 2017 est reconduit. Cela concerne, deux agents en détachement dont les charges CNRACL sont prises en charges par le CMAS, mais remboursées par l'employeur d'accueil.

Les **autres produits de gestion courante**, enregistrent le produit relatif au patrimoine locatif du CMAS pour **43 000 €**, affichant une certaine stabilité.

Ainsi, en ajoutant **l'excédent de fonctionnement reporté estimatif** de 168 710 €, l'estimation globale des recettes de fonctionnement s'établit pour 2018 à **1 225 960 €**, soit en légère baisse de **1,73 %**.

2) Les dépenses de fonctionnement

LIBELLES	BP 2017	BP 2018	Evolution
Charges de personnel et frais assimilés	848 980	877 910	3,41%
Charges à caractère général	96 400	80 300	-16,70%
Autres charges de gestion courante	255 800	219 800	-14,07%
<i>dont aides et secours</i>	185 800	135 800	-26,91%
<i>dont subventions aux associations</i>	70 000	84 000	20,00%
Charges financières	1 050	850	-19,05%
Charges exceptionnelles	6 300	2 000	-68,25%
Opérations d'ordre	39 000	45 100	15,64%
TOTAL	1 247 530	1 225 960	-1,73%

Les charges de personnel, après une baisse de 530 000 € (transfert de 14 agents) en 2017, reprennent leur évolution naturelle, impactée par les réformes successives (RIFSEEP – Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel; PPCR – Parcours Professionnels Carrières et rémunérations) pour un montant en 2018 de **877 910 €** soit + 3,41 % par rapport à 2017.

Les charges à caractère générale concernent pour l'essentiel les fournitures et services nécessaires à l'activité de la collectivité. Les prévisions affichent une baisse sensible de 16,70 % soit une estimation de **80 300 €** pour 2018, sur la base du réalisé 2017 (93 000 € dont 14 000 € au titre de régularisation de factures non parvenues sur exercices antérieurs €).

Les autres charges pour **219 800 €** incluent un crédit de 84 000 € en faveur des associations et de 135 800 € d'aides versées aux usagers. A noter que la prévision de cette dernière ligne est calculée en fonction des crédits effectivement mobilisés en 2017 (143 600 €) ajustés selon un objectif d'amélioration de la consommation des aides financières extra-légales.

Les charges financières concernent les intérêts des emprunts pour **850 €**.

Les charges exceptionnelles pour **2 000 €** permettront de disposer d'un minimum de crédits, en cas d'opération de régularisations comptables.

Les opérations d'ordre s'élèvent à **45 100 €** et sont composées exclusivement de dotations aux amortissements.

Ainsi, le budget de fonctionnement pour 2018 s'équilibrerait en dépenses et en recettes à hauteur de 1 225 960 €.

3) La section d'investissement

Les recettes d'investissement pour 2018 seraient constituées ainsi :

➤ Excédent d'investissement prévisible à fin 2017.....	738 500 €
➤ Dotation et fonds divers.....	400 €
➤ Dotation aux amortissements	45 100 €
Soit un montant total	784 000 €

Le programme d'investissement suivant pourrait être retenu :

➤ Dette (Capital).....	11 600 €
➤ Renouvellement de mobilier.....	10 000 €
➤ Travaux sur bâtiments.....	100 000 €

Soit un montant total 121 600 €

Ainsi, compte tenu des excédents en section d'investissement successifs (notamment dus aux cumuls successifs des dotations annuelles aux amortissements) et de la cession intervenue en 2017, cette section est présentée en excédent au Budget Primitif pour un montant de 702 400 €. Cette somme, le cas échéant, pourrait abonder le financement d'une potentielle Résidence Autonomie via un apport du budget principal. Dans le cas contraire, une demande de reprise de cet excédent pourrait être établie auprès de la Direction Générale des Finances Publiques.

B. LES RESIDENCES POUR PERSONNES AGEES

1) *Les recettes de fonctionnement*

LIBELLES	BP 2017	BP 2018	Evolution
II- RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Produits de la tarification	1 130 000	1 146 000	1%
Autres produits relatifs à l'exploitation	280 430	142 470	-49%
<i>dont Contribution Ville de Troyes</i>	<i>242 780</i>	<i>0</i>	<i>-100%</i>
Produits financiers et produits non encaissables	7 210	11 710	62%
Résultat de fonctionnement reporté	0	193 130	
TOTAL	1 417 640	1 493 310	5%

Les **produits de la tarification** correspondent aux forfaits journaliers perçus au titre du loyer et charges. L'encadrement de la tarification et la faiblesse du taux de revalorisation accordé au cours des derniers exercices ne permet pas une évolution de plus de 1%, soit une estimation pour 2018 à **1 146 000 €**.

Les **autres produits relatifs à l'exploitation** sont constitués du forfait autonomie versé par le département de l'Aube depuis la signature du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) pour **73 000 €**, de demandes de subvention de **40 570 €** dans le cadre d'appels à projets auprès de la CARSAT notamment, de recettes de goûters, repas et forfait médecin pour **21 500 €** et de recettes des logements pour nécessité de service pour **7 400 €**. Sur 2017, seule la contribution exceptionnelle de la Ville de Troyes pour résorption des déficits antérieurs pour 242 780 € apparaissait sur cette ligne.

Les **produits financiers et produits non encaissables** composés du revenu des chambres d'hôtes, du forfait entrée et de l'amortissement d'une subvention affichent un montant prévisible sur 2018 de **11 710 €**.

Le résultat de fonctionnement de 2017 reporté sur 2018 permet d'afficher un montant total de recettes de fonctionnement de **1 493 310 €** sans faire appel, cette fois-ci à une contribution exceptionnelle de la Ville de Troyes.

2) Les dépenses de fonctionnement

LIBELLES	BP 2017	BP 2018	Evolution
I- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses afférentes à l'exploitation courante	216 850	257 050	19%
Dépenses afférentes au personnel	777 450	804 000	3%
Dépenses afférentes à la structure	423 340	432 260	2%
TOTAL	1 417 640	1 493 310	5%

Les **dépenses afférentes à l'exploitation courante** sont en hausse de 40 000 €. Cette évolution par rapport au BP 2017 correspond à un **ajustement des dépenses d'énergie** en fonction du besoin effectif estimé après le vote de la décision modificative sur 2017.

Les **charges de personnel**, en hausse de 3 %, voient leur évolution s'expliquer par les différentes réformes statutaires intervenue en 2017, avec un effet de report sur 2018.

Les **dépenses afférentes à la structure** regroupent principalement les loyers, charges locatives, dépenses d'entretien et de maintenance dont le montant évolue avec l'ancienneté des installations, pour atteindre en 2018 une prévision de **432 260 €**.

Ainsi, le budget de fonctionnement pour 2018 s'équilibrerait en dépenses et en recettes à hauteur de 1 493 310 €.

3) La section d'investissement

Pour 2018, le programme d'investissement se limiterait à une somme de **40 000 €** nécessaire pour les différents travaux de bâtiment et le renouvellement de mobilier.

2) LE PERSONNEL : STRUCTURE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES CHARGES

A. LE CADRE GENERAL DU TEMPS DE TRAVAIL DU CMAS DE TROYES

1) Organisation commune du temps de travail

Depuis le 1^{er} janvier 2002, le temps réglementaire hebdomadaire de travail au CMAS de Troyes est fixé à 35 heures. Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1607 heures, intégrant la journée de solidarité, hors congés d'ancienneté spécifiques à l'établissement.

Conformément à la réglementation en vigueur, les congés annuels sont fixés à cinq fois les obligations hebdomadaires de service. S'y ajoutent éventuellement les jours supplémentaires prévus par la réglementation en cas de fractionnement.

Trois cycles de travail existent principalement au CMAS de Troyes, selon les modalités suivantes :

Durée hebdomadaire	Droits CA (base 5 jours travaillés par semaine)	Droits jours RTT	% d'agents concernés
35h10	25	0	20.8 %
37h10	25	12	8.2 %
39h10	25	24	71 %

2) Les pistes d'évolution sur le temps de travail

Les collectivités territoriales sont amenées à faire preuve de plus de vigilance en matière de temps de travail et doivent s'adapter aux récentes recommandations nationales ainsi qu'aux évolutions réglementaires et jurisprudentielles. Pour cette raison, ce sujet est devenu un enjeu primordial et d'actualité pour le CMAS de Troyes, afin de faire face aux obligations statutaires :

- ✓ de garantir des conditions de travail favorables à leurs agents et de préserver leur santé à travers un temps de travail adapté aux organisations des services, d'une part ;
- ✓ de veiller au respect de la durée légale du travail fixée à 1607 heures par an et des bornes maximales, d'autre part.

Suivant cette logique, une mission d'évaluation a été créée en septembre 2016 au sein de la DRH pour disposer d'une vue d'ensemble des temps de travail pratiqués au CMAS qui peuvent différer selon le champ de compétences. Le point d'orgue de cette disposition a été l'affectation d'un agent dédié principalement à cette mission de recensement des diverses organisations de temps de travail et de développement d'une gestion informatisée sur cette thématique pour l'ensemble des services municipaux.

Plusieurs mesures ont été engagées ces dernières années et se poursuivront en 2018 :

- une adaptation des horaires d'ouverture au public au regard de la fréquentation, tout en conservant une qualité d'accueil et de cohérence des offres de service public aux usagers ;

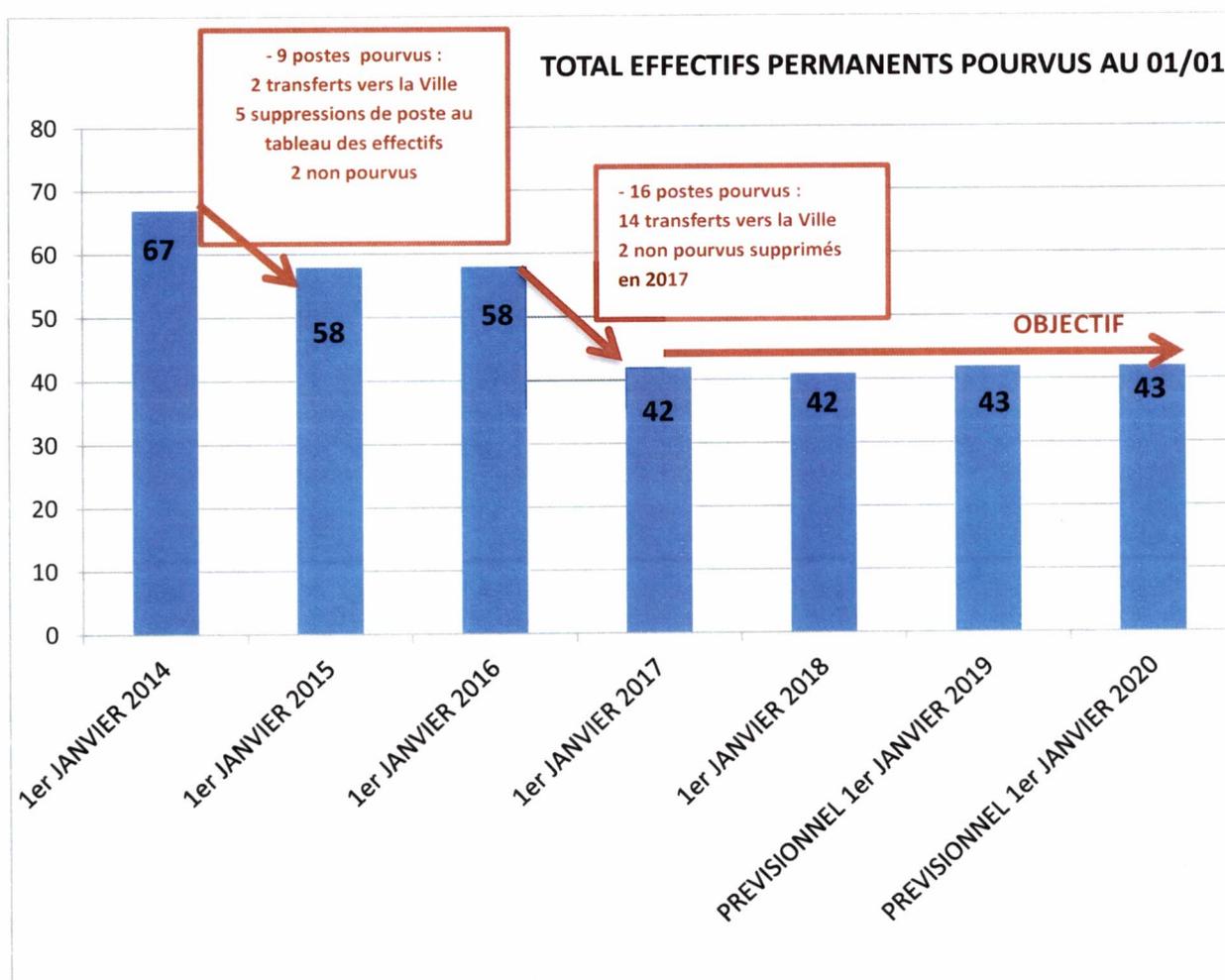
- une fermeture des services lors de certaines périodes moins « actives » lors des ponts (3 jours prévus pour l'année 2018) ;

- et, résultat d'une négociation avec les organisations syndicales, la mise à jour du règlement des temps de travail et des congés au 1^{er} janvier 2018 (le dernier datant de janvier 2011), a permis d'apporter de la lisibilité et de la cohérence pour l'ensemble des agents.

D'autres réflexions vont se poursuivre durant l'année 2018. Est notamment prévue la poursuite de l'examen des régimes de travail particulier de l'établissement.

B. EVOLUTION DU PERSONNEL DU CENTRE MUNICIPAL D'ACTION SOCIALE SUR LA PERIODE 2014-2020

1) L'évolution des effectifs



Les chiffres indiqués dans le graphe ci-dessus sont extraits des documents des budgets primitifs affichant les effectifs pourvus sur emplois permanents du Centre Municipal d'Action Sociale de Troyes (CMAS) au 1^{er} janvier de chaque année.

Les chiffres énoncés sont le reflet, à la date du 1^{er} janvier, des effectifs pourvus sur postes permanents au CMAS de Troyes. Cependant, ces données sont fluctuantes compte-tenu des décalages qui peuvent exister entre les départs d'agents et les arrivées de leur remplaçant.

La constante **baisse des effectifs observée de 2014 à 2018 (42 agents)** témoigne de la volonté du CMAS à maîtriser la gestion de ses effectifs et de la masse salariale, en s'appuyant notamment sur une analyse pertinente des besoins en matière d'emplois recentrée autour du cœur de métier du CMAS (Action Sociale, Résidence Personnes Agées...), mais surtout par la mise en commun des services fonctionnels avec la Ville de Troyes dans le cadre de la mutualisation.

Sans ces transferts de personnels, **à périmètre constant, l'effectif total devrait être de 60 agents** (42 agents pour l'année 2018 + 16 postes ayant fait l'objet de transferts d'activité sur la période 2014 à 2018 vers la ville (finances, régie technique...) et 2 vers le Grand Troyes (Equipe Réussite Educative). La création de 10 postes en 2015 d'agents sociaux dans les Résidences Personnes Agées a été compensée par de nombreux départs de la collectivité.

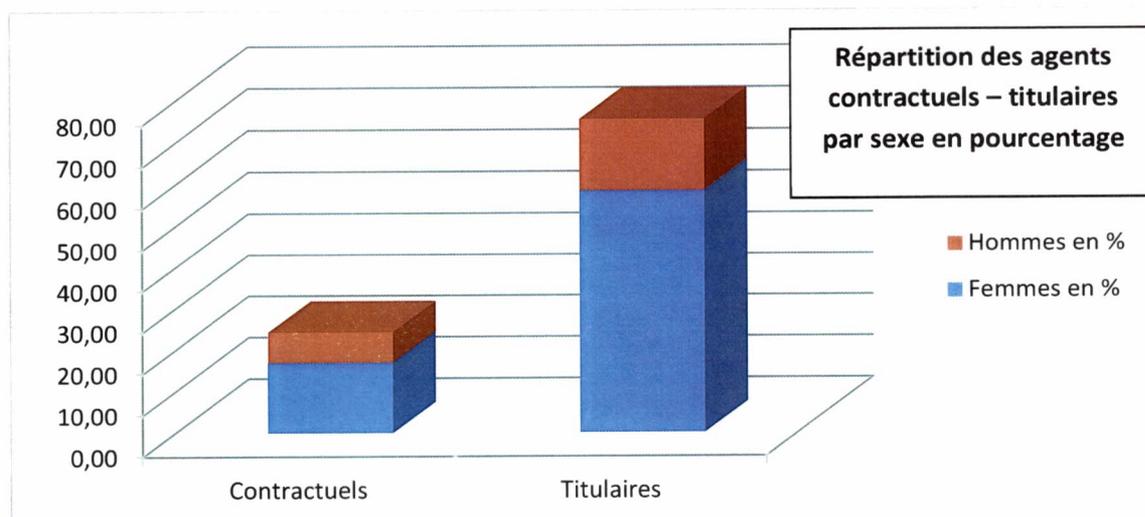
Au 1^{er} janvier 2019, l'effectif attendu serait de 43 agents, tenant compte du souhait de la collectivité de créer 1 poste de chargé(e) de mission (offre de service personnes âgées afin de transformer l'offre foyers logement en offre résidence autonomie) et ce, afin de respecter la loi d'adaptation de la société au vieillissement,

Sur cette même base, l'objectif à fin 2020 est de ne pas dépasser ce plafond de 43.

2) Répartition des agents titulaires et contractuels sur emplois permanents au 1^{er} janvier 2018

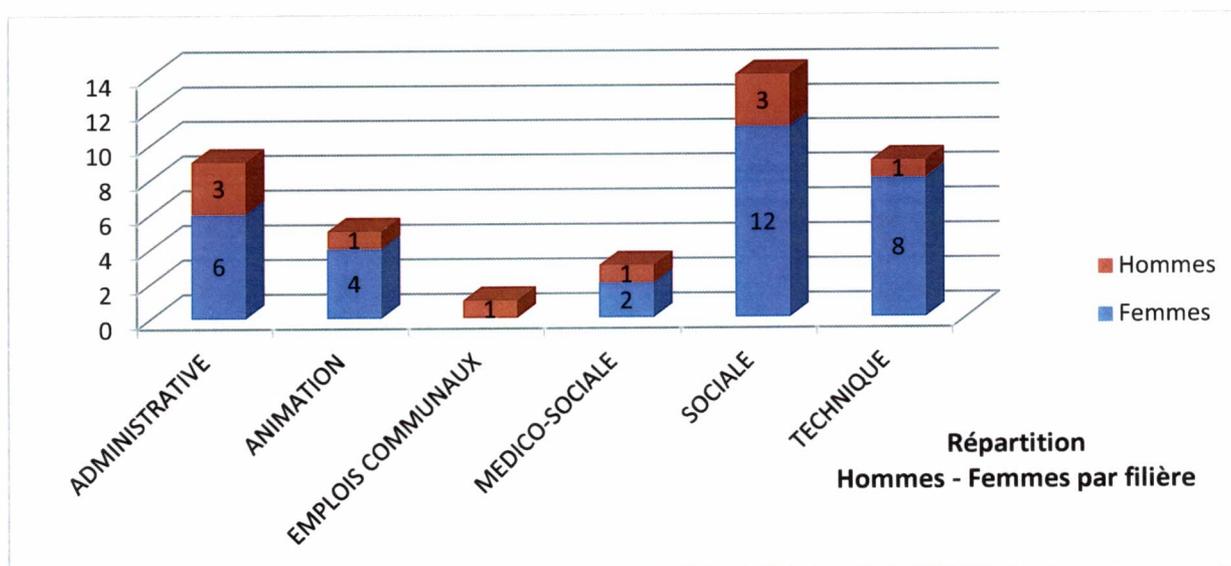
Base 42 agents

	Femmes en %	Hommes en %
Contractuels	17,07	7,32
Titulaires	58,54	17,07
Total général	75,61	24,39



3) Répartition par filière des agents titulaires et contractuels sur postes permanents

Filières	Femmes	Hommes	Total général	Femmes %	Hommes %
ADMINISTRATIVE	6	3	9	54	46
ANIMATION	4	1	5	80	20
EMPLOIS COMMUNAUX		1	1	0	100
MEDICO-SOCIALE	2	1	3	66,7	33,3
SOCIALE	12	3	15	80	20
TECHNIQUE	8	1	9	88,9	11,1
TOTAL GENERAL	31	10	42	73,81	26,19



4) Répartition des effectifs permanents par catégorie hiérarchique

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
A	3	2	5
B	7	3	10
C	22	5	27
Total général	31	10	42

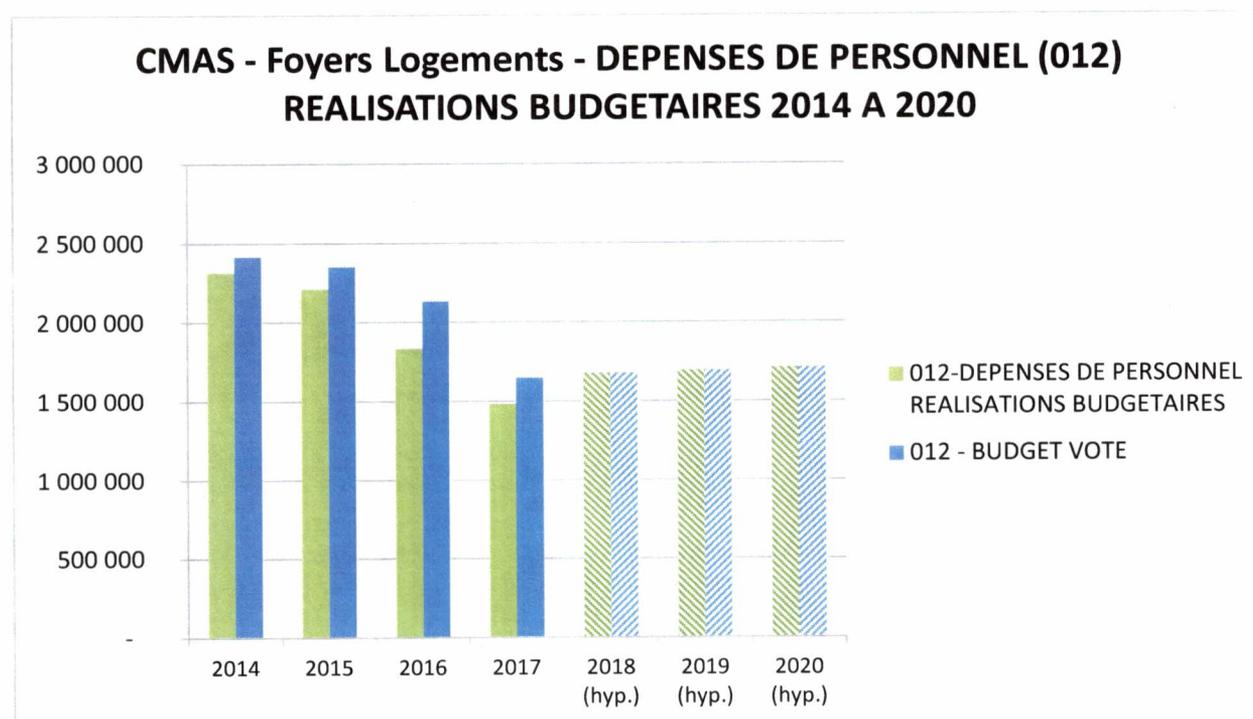
C. LA CHARGE FINANCIERE DU PERSONNEL

1) L'évolution 2014 - 2020

EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL (budget principal et budget annexe) (CHAPITRE 012) DE 2014 A 2017 ET PREVISIONS JUSQU'EN 2020

Les budgets (chapitre 012) consacrés aux dépenses de personnel du CMAS et des foyers logements passeraient d'un réalisé de 2 317 056€ en **2014** à un prévisionnel de 1 715 716€ en **2020**, soit une évolution moyenne annuelle de **-4.88 %** sur la période de mandat. Cette évolution s'explique par la **mutation** progressive des agents des services supports (services techniques, comptabilité,...) du Centre Municipal d'Action Sociale au sein des services fonctionnels de la Ville de Troyes, le transfert à l'agglomération du dispositif de réussite éducative et la fermeture de la RPA Les Clématites. Ces mouvements n'ont pas donné lieu à un remplacement.

CMAS	Réalisé (chiffres extraits des comptes administratifs)				Mantaté au 31/12/17	Prévision			Taux de croissance annuel moyen du réalisé et du CA attendu du chapitre 012 2014-2020	Taux de croissance annuel moyen du voté du chapitre 012 2014-2020
	Situation au 31/12/N	2014	2015	2016		2017	2018 Hyp	2019 Hyp		
012 - BUDGET VOTE		2 419 789	2 355 395	2 136 614	1 652 430	1 681 910	1 698 729	1 715 716		
Evolution N / N-1		-9,64%	-2,66%	-9,29%	-22,66%	1,78%	1,00%	1,00%		-5,57%
012-DEPENSES DE PERSONNEL REALISATIONS BUDGETAIRES		2 317 056	2 214 117	1 838 043	1 485 095	1 681 910	1 698 729	1 715 716		
Evolution N / N-1		-9,23%	-4,44%	-16,99%	-19,20%	13,25%	1,00%	1,00%	-4,88%	



2) Les perspectives 2018

Les dépenses de personnel affichent pour 2018 une évolution prévisionnelle de **+13,25% par rapport aux réalisations 2017**. Celle-ci se justifie par :

- L'effet du « Glissement vieillesse technicité » (GVT) lié à l'incidence positive sur la masse salariale des évolutions de carrières des agents (20 000 €);
- La provision de salaire et d'un éventuel rappel de salaire pour les agents en demi-traitement pouvant à tout moment reprendre à plein traitement (60 000 €) ;
- Le recrutement d'un chargé de mission offre de service personnes âgées (50 000 €) ;
- La prise en compte du paiement de validations de services aux caisses de retraite (10 000 €) ;
- Le recours à du personnel extérieur pour les prestations de service lors de l'absence des gardiens logés dans les RPA (20 000 €).